

**NUMERO 59 - décembre 2011****Billet du Président**

*Eh bien voici une année qui se termine.*

*Avant toute chose je veux remercier chacune et chacun de son engagement.*

*Je veux témoigner ici de la reconnaissance de notre travail tant par l'Administration que par les élus, les associations amies, je tiens à vous dire que cela vous revient.*

*Les mois qui viennent vont sans doute voir l'école, l'éducation, occuper une grande place dans les préoccupations...Ce n'est que justice.*

*Nous savons les conséquences désastreuses pour notre école publique des restrictions budgétaires. La logique dogmatique du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite tourne le dos aux principes fondamentaux du service public d'éducation, fragilise l'école de la république, sacrifie l'avenir même de la jeunesse.*

*Il est urgent de construire une modernisation ambitieuse de notre système éducatif.*

*En nous appuyant sur le principe de laïcité, en resituant bien le service public d'éducation au service des élèves et de leurs familles, nous pouvons prendre toute notre place dans la réflexion collective, aux côtés des associations laïques partenaires de l'école publique, pour bâtir une école vraiment démocratique, avec du personnel professionnellement hautement qualifié.*

*Alors, dans la ligne de la réunion interrégionale, osons, rendons lisibles notre action, nos positions, nos fondamentaux, prenons des initiatives, accompagnons en d'autres, faisons vivre nos valeurs.*

*Et que 2012 vous soit douce et chaleureuse, vous gâte vous et vos proches !! Je le souhaite sincèrement et amicalement.*

*Bernard Marchand*

**ADHESION 2012**

**Pour vivre, une association a besoin de ressources, d'où la nécessité, entre autres, d'une adhésion.**

**Son montant est de 28.00 € se décomposant comme suit :**

- Adhésion nationale : 7.00 €
- Abonnement « Le Délégué » 7.00 €
- Adhésion départementale 14.00 €

**N'oubliez pas de la remettre au trésorier de votre délégation lors de votre première réunion de janvier ou de février afin qu'elle soit réglée rapidement à l'Union.**

**Vous savez tous l'utilisation qui en est faite, mais c'est aussi, (nous nous permettons de le rappeler) un acte militant en faveur de la défense de notre Ecole Publique, Laïque et Républicaine et aussi une façon d'affirmer nos valeurs.**

**Le Trésorier**

**AGENDA**

- 24/11 Observatoire de la laïcité
- 29/11 C A de l'Union départementale
- 07/02 Bureau de l'Union départementale
- 11/02 Réunion du CNAL à Yvetot
- 14/02 CA de l'Union départementale
- 17 Mars Assemblée générale**

**L'assemblée Générale 2012  
se tiendra le  
Samedi 17 mars 2012 au  
Grand-Quevilly**

**Sommaire**

	Page
Edito – Adhésion 2012	1
Concours des Ecoles fleuries	2
Laïcité – AG 2012	3
Réunion interrégionale – Enquête 2012	4
Les initiatives de nos délégations	5
Les initiatives de nos délégations (suite)	6
Qu'y a-t-il à la cantine aujourd'hui ?	6



*Bernard Marchand et les membres du Conseil  
d'Administration vous présentent leurs meilleurs vœux pour la  
nouvelle année*

## REMISE DES PRIX DU CONCOURS DES ECOLES FLEURIES 2010/2011

La remise officielle des prix du concours des Ecoles fleuries s'est déroulée le 23 septembre dernier dans le hall Pierre Bérégofoy de l'Hôtel du Département à Rouen.

Nous y avons été accueillis par Monsieur Sénécal, Vice-président du Conseil Général, représentant le Président Didier Marie, qui avait mis à notre disposition ce lieu convivial, et qui nous souhaita la bienvenue en compagnie de Messieurs Diallo et Canu, Conseillers Généraux.

C'est devant une assistance nombreuse et attentive que, tour à tour, Bernard Marchand, Président de l'Union départementale, Madame Augé, IEN représentant l'Inspecteur d'Académie et Monsieur Sénécal, insistèrent sur les différents aspects que revêt le concours des Ecoles fleuries.

En effet, celui-ci permet à chaque établissement de réaliser autour de l'activité un travail d'équipe et de former un véritable esprit coopératif. Ce concours permet de donner à cette discipline une véritable dimension citoyenne et un éveil certain à l'environnement et à sa préservation.

Le palmarès fit suite à diverses pièces musicales interprétées au violon par Messieurs Gibaux et Tassel. Cette animation très applaudie fut particulièrement appréciée par les enfants présents (nombreux), mais aussi par les adultes (nombreux aussi), les enseignants, les DDEN et les responsables locaux qui honorèrent de leur présence cette manifestation.

Comme chaque année, le Lycée Horticole d'Offranville et l'entreprise Brunet de Saint Aubin sur Scie ont attribué des récompenses florales à tous les lauréats de cette manifestation.

L'intégralité de la subvention accordée par le Conseil Général (à qui nous adressons tous nos remerciements) a été attribuée aux vingt-six lauréats de notre concours.

Trois dossiers sélectionnés par Madame Augé, I.E.N, furent récompensés par Monsieur l'Inspecteur d'Académie, pour leurs qualités scientifiques.

Nos remerciements vont également vers l'OCCE notre partenaire pour cette remise des prix et aussi à la MAE, la CASDEN, l'Association Prévention MAIF, la CREA, la MATMUT et la BRED pour les lots variés qu'ils ont distribués aux lauréats.

Merci aussi au Conseil Régional et au Conseil Général qui, généreusement, ont offert des lots aux écoles récompensées comme chaque année.

Ajoutons que, suite aux orientations prises par notre conseil d'administration, chaque secteur avait déjà eu ou aura l'occasion de récompenser et d'encourager tous ceux qui avaient participé.

C'est enfin dans une ambiance très conviviale et amicale, que tous les présents, enfants et adultes, se retrouvèrent autour des rafraîchissements et autres gourmandises offerts généreusement par le Conseil Général à qui nous adressons tous nos remerciements ainsi qu'à ses agents dont l'aide nous a été fort précieuse.

### *Le Palmarès*

ECOLES MATERNELLES		ECOLES ELEMENTAIRES ET PRIMAIRES	
1 <sup>er</sup> prix	Anne Franck Grand Quevilly	1 <sup>er</sup> prix	Jean Prévest Yvetot
2 <sup>ème</sup> prix	Victor Duruy Saint Etienne du Rouvray	2 <sup>ème</sup> prix	Massillon Le Havre
3 <sup>ème</sup> prix	Le Pélican Saint Jouin Bruneval	3 <sup>ème</sup> prix	Albert Camus Fécamp
4 <sup>ème</sup> prix	Louis .Philippe Lange Saint Léonard	3 <sup>ème</sup> prix ex	Du Bourg Jumièges
5 <sup>ème</sup> prix	Françoise Dolto Rouen	5 <sup>ème</sup> prix	Pergaud Saint Etienne du Rouvray
5 <sup>ème</sup> prix ex	Marie Poppins Sainte Marguerite sur Duclair	6 <sup>ème</sup> prix	Hector Malo Canteleu
7 <sup>ème</sup> prix	Benjamin Franklin Sotteville-lès-Rouen	7 <sup>ème</sup> prix	Michelet Sotteville-lès-Rouen
8 <sup>ème</sup> prix	César Levillain Grand Quevilly	7 <sup>ème</sup> prix ex	Gadeau de Guerville Sotteville-lès-Rouen
9 <sup>ème</sup> prix	Charles Calmette Grand Quevilly	<b>ECOLE RURALE</b>	
10 <sup>ème</sup> prix	Guy de Maupassant Le Trait	1 <sup>er</sup> prix	D. Carpentier Epinay sur Duclair
<b>ASH</b>		<b>COLLEGE</b>	
1 <sup>er</sup> prix	Centre Normandie Lorraine Mesnil Esnard	1 <sup>er</sup> prix	La Hêtraie La Feuillie
2 <sup>ème</sup> prix	CLIS Flaubert Canteleu	2 <sup>ème</sup> prix	Emile Zola Sotteville-lès-Rouen
3 <sup>ème</sup> prix	ITEP Grand Couronne	<b>Prix scientifiques décernés par l'Inspection Académique</b>	
4 <sup>ème</sup> prix	ITEP Quincampoix	Ecole maternelle Victor Duruy Saint Etienne du Rouvray	
5 <sup>ème</sup> prix	IME Le Chant du Loup Canteleu	Ecole maternelle Françoise Dolto Rouen	
		Ecole élémentaire Jean Prévest Yvetot	

**Les premiers des catégories écoles maternelles, élémentaire/primaires, rurales, ASH et collèges participent au jury national.**

## LAICITE .....

A la demande du Président de la République qui parlait de "toiletter" la loi de 1905, le Conseil d'Etat devait se prononcer sur le point suivant:

### **Le texte de loi, âgé de 106 ans était-il obsolète?**

La réponse des "sages" est claire; non la loi n'est pas enrayée.... « la République ne salarie ni ne subventionne aucun culte".

**Cependant** une collectivité locale peut conclure un bail de longue durée (18 à 99 ans) avec une association qui pourra construire ce qu'elle veut pour l'exercice de son culte. A la fin du bail la collectivité récupère tout.

De même, interrogé sur le financement de l'ascenseur de la basilique de Fourrières, le Conseil d'Etat a jugé que l'accès des personnes handicapées à ce monument (2 millions par an) relevait de l'intérêt culturel local.

Le premier colloque de la conférence des responsables de culte en France s'est tenu le 17 octobre au Sénat. Dès mars dernier, ces responsables avaient plaidé pour "*une laïcité de bonne intelligence*". Ce 17 octobre, ils ont martelé leurs convictions. Non la loi de séparation des Eglises et de l'Etat n'est pas censée "*séparer les Eglises de la société*". Non, "*l'espace public ne relève pas de l'Etat et les religions doivent avoir le loisir de s'y exprimer*".... *Oui, les religions sont une contribution à la vitalité sociale, un garde-fou utile contre la sécularisation extrême*"..."il n'y a pas d'un côté les croyants et d'un autre les citoyens ou les républicains."

## Observatoire de la laïcité scolaire de Seine-Maritime

L'observatoire de la laïcité souhaite faire un état des lieux sur l'utilisation de fonds et subventions publics en faveur des classes maternelles de l'enseignement privé. Au moment où les budgets des communes subissent des pertes de recettes et un accroissement des charges, où l'école maternelle publique est menacée et où le taux de scolarisation des 2 ans est en baisse constante, c'est une nouvelle fois l'école publique qui supporte l'essentiel des suppressions de postes.

Or des communes supportent des dépenses indues et financent les classes maternelles privées: le forfait communal versé aux écoles sous contrat d'association (loi Debré de 1959) ne concerne que l'école obligatoire, à partir de 6 ans comme le confirme une jurisprudence constante.

L'observatoire propose donc un questionnaire pour établir un état des lieux précis.

Chacun(e) peut se le procurer à l'adresse suivante; [observatoirelaicité76@laposte.net](mailto:observatoirelaicité76@laposte.net), ou en le demandant à l'Union départementale.

## Assises de l'Education à St Etienne du Rouvray

L'Union départementale a activement participé à la préparation et à la réalisation les 16, 17, 18 Novembre. (Soyons offensifs)

Nous y étions présents par l'expo sur la maternelle et une présentation "des écoles fleuries".

Nous avons en outre animé quatre ateliers de réflexion:

- ◆ *Accueil des parents: quelle place pour eux?*
- ◆ *La diversité des intervenants: confusion ou complémentarité?*
- ◆ *Accompagner l'école, c'est possible?*
- ◆ *Temps des parents / temps des enfants*

**Dans la foulée**, les DDEN de St Etienne ont proposé l'exposition à un centre social de la ville, comme support à un débat sur l'école maternelle.

(Notes de B. Marchand)

## Assemblée générale 2012

Elle aura lieu le **17 mars à Grand-Quevilly**. D'ores et déjà **chaque secteur** doit se préoccuper de sa représentation. Le Conseil d'administration compte vivement sur cette présence.

Nous aurons comme intervenant à l'issue de nos travaux, **Eddy Khaldi**, coauteur de l'ouvrage "*Main basse sur l'école publique*", Editions Demopolis.

Il nous a proposé comme titre : **La République contre son école?**

## La réunion interrégionale



Nous étions une quarantaine le 18 octobre dont 13 administrateurs de l'Union de Seine-Maritime. Les 5 départements normands étaient présents et Daniel Foulon, secrétaire général de la Fédération participait à nos échanges. Merci à chacune et chacun. Ceci n'est pas un compte rendu, mais un extrait de mes notes. Quelques mots clés, des idées fortes autour desquelles nous avons travaillé:

**Lisibilité:** qui connaît ce que nous faisons? Utilisons-nous suffisamment la presse? Que donnons-nous à connaître aux parents, aux élus, aux autres associations?

**Attraction:** (le mot séduction a été employé)

Dans un monde basé sur la séduction, effectivement, le sommes-nous?

Qu'est-ce qui peut donner envie de se joindre à nous?

Quels témoignages de ma fonction puis-je porter qui donne envie

de me rejoindre?

**Mutualisation:** avec d'autres associations de notre territoire proche, entre unions départementales...

**Offensive:** sans être dans l'incantation, l'injonction, soyons réactifs à des événements locaux, et en diffusant largement les positions de la Fédération.

Diffusons nos idées auprès des élus, des syndicats (pas seulement enseignants), des parents...sans limitation.

Soyons force de proposition.

La question de *la formation* m'a semblé traverser l'ensemble de nos échanges, avec la préoccupation de donner à chaque DDEN les outils pour intervenir.

Daniel Foulon nous a confirmé que pour accompagner l'évolution de l'école, notre fonction devait évoluer, et que pour nous accompagner, la Fédération devait aussi évoluer.

**"Pour cela il faut un travail préparatoire, cela demande du temps."**

Rendez-vous l'an prochain à Caen !

## ENQUETE 2012

Vous avez reçu, en tiré à part avec la revue fédérale « Le Délégué » n° 228 de septembre 2011, le questionnaire de l'enquête nationale 2012 consacrée à la gratuité de l'Ecole. Comme vous avez pu le constater ce questionnaire est relativement simple à remplir. Il ne comprend en effet aucun chiffrage, aucun pourcentage et il convient simplement de répondre par des croix à apposer dans les cases correspondantes. Il peut y avoir plusieurs cases cochées sur la même ligne. Voici quelques précisions sur l'utilisation du questionnaire, en complément des explications et consignes données par la Fédération (page 2 du questionnaire).

**Identification du questionnaire :** bien que cette identification ne soit pas prévue, pour les besoins de l'Union, il serait souhaitable que nous connaissions le nom de l'établissement scolaire et sa commune d'implantation ainsi que le secteur concerné. Ces indications pourraient être portées dans l'espace disponible en haut à gauche du questionnaire.

**N° UD : 76**

**RPI :** La question se posait de savoir si dans le cas d'un RPI, un seul questionnaire serait servi pour l'ensemble des communes composant le regroupement, notamment dans le cas d'un regroupement dispersé. L'Union a pris le parti d'établir un document par école ce qui nous a été confirmé par la Fédération. Cela signifie que les rubriques : nombre d'habitants de *la commune et du RPI* doivent être servies. La rubrique « *effectif de l'école* » est celui de l'école concernée et non celui du RPI.

**N° du questionnaire :** cette rubrique sera remplie par l'Union au fur et à mesure de la réception des questionnaires.

**Où obtenir les renseignements fiables :** Pour les petites structures, le directeur ou la directrice de l'école doit être en mesure de répondre à toutes les questions. Dans le cas contraire, notamment dans les villes, il conviendra d'interroger les services municipaux compétents.

**Dates limites de retour des réponses :** les dates proposées par la Fédération sont, le **1<sup>er</sup> Mars 2012** pour le retour à l'Union et le **15 avril 2012** pour le retour à la Fédération. Ces dates sont bien sûr des dates limites. Compte tenu du nombre d'enquêtes susceptibles d'être réalisés et espérés dans notre département, nous souhaitons que les questionnaires nous parviennent par petits lots, de manière à pouvoir les traiter au « fil de l'eau » dès leur réception. Le plus tôt sera le mieux.

**Où adresser vos questionnaires ? :** Pour des raisons de simplification, les questionnaires doivent être adressés au référent « enquête » de l'Union, notre collègue **Yves ALIN 22, Résidence Jean Gaërel 76260 ETALONDES -Tel 02 35 50 87 29 – 06 81 09 26 89 – [yves.alin@wanadoo.fr](mailto:yves.alin@wanadoo.fr)**, qui reste à votre disposition pour vous donner toute explication que vous souhaiteriez obtenir.

**EU/LE TREPORT**

L'Informateur 28/10/11

■ Etalondes - Délégués Départementaux de l'Education Nationale

# "Contre le démantèlement de l'école"

Les Délégués Départementaux de l'Education Nationale (DDEN) se sont retrouvés à Etalondes pour leur réunion de rentrée. Yves Alin, le président de la délégation de Eu, accueillait également à cette occasion les représentants du secteur de Londinières. "Les DDEN sont des militants bénévoles, nommés par l'Inspecteur d'Académie, qui ont en charge les écoles de la circonscription", a rappelé Yves Alin. "Médiateurs, conciliateurs, ils s'efforcent de faciliter les relations entre tous les partenaires de l'école publique républicaine pour le bien être des élèves. Ils doivent faire preuve de vigilance et défendre les intérêts de l'école publique. Ils sont également des défenseurs de la laïcité." Ils sont 17 Délégués sur le secteur.

Au préalable, les participants ont tenu à rendre un dernier hommage à l'un des "pionniers de la délégation euoise", Serge Thomas, décédé au cours du mois d'août dernier.



Les DDEN ont tenu leur réunion de rentrée.

### Les inquiétudes

Les Délégués ont ensuite évoqué leurs différents sujets d'inquiétude et en premier lieu la carte scolaire. Une classe a été supprimée à l'école Ledré Delmet Moreau du Treport, "malgré la situation locale difficile", a souligné Yves Alin. Une classe de maternelle a cependant été ouverte à Monchy-sur-Eu, après un comptage à la rentrée. "Nous sommes également inquiets en ce

qui concerne la suppression d'un poste au sein du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) à Incheville. Les participants ont ainsi réaffirmé leur opposition à la politique actuelle de suppression de postes et "se sont montrés inquiets quant au devenir du service public d'éducation, face à la dégradation des moyens."

Les délégués ont par ailleurs évoqué l'augmentation des coûts du transport scolaire or-

ganisé par le Conseil Général. S'ils ont indiqué comprendre les arguments du conseil général (mise aux normes du parc, augmentation des carburants), ils s'inquiètent des conséquences de cette augmentation sur le budget des Syndicats Intercommunaux à Vocation Scolaire (SIVOS) et sur les familles.

Les délégués ont par ailleurs évoqué les nouvelles réglementations en matière de restauration scolaire, le concours des écoles fleuries organisées par

les DDEN et l'enquête de la Fédération Nationale sur le thème "L'école publique est-elle gratuite ?"

Yves Alin a conclu en affirmant : "Il est de notre devoir de faire savoir que nous continuerons à combattre vigoureusement tout démantèlement programmé de l'école publique, gratuite et laïque, ciment de la République. Nous poursuivrons avec les moyens qui sont les nôtres, notre mission de défense et de promotion de l'école."

**SAINT VALERY EN CAUX**

**SAINT-VALERY-EN-CAUX.** Les délégués départementaux de l'Education nationale ont aussi fait leur rentrée.

# Au plus près des écoles

**H**ubert Chantreuil a présidé, dans les locaux de la circonscription académique, la réunion de rentrée des délégués départementaux de l'Education nationale.

Les délégués sont des bénévoles dont les candidatures ont été validées par l'inspecteur d'académie et chacun est membre de droit du conseil de l'école dont il assure le suivi.

« Notre mission consiste à venir en aide à l'école publique et à promouvoir la laïcité. Nous visi-



Hubert Chantreuil

tons les bâtiments, nous assurons un rôle de liaison et de coordination entre les enseignants, les élus, les parents d'élèves et l'administration. Nous apportons nos compétences dans tous les domaines qui nécessitent une réflexion dans l'intérêt des enfants. Nous sommes particulièrement sensibles aux problèmes de sécurité », insiste le président qui souhaiterait renforcer son équipe de bénévoles.

**INFOS PRATIQUES**

Contact au 02.35.97.27.42.

L Paris Normandie du 13/10/11

**SAINT-ARNOULT**

À l'école maternelle

# Quand les élèves éditent leur œuvre



**De quoi se rappeler quelques souvenirs pendant les vacances !**

Lundi après-midi, bien sympathique manifestation à l'école Henri-Dès : les élèves de grande section des maternelles ont découvert le fruit de leur travail, un livre imprimé pour eux avec leurs illustrations. L'école de Saint-Arnoult est dirigée par Mme Denis. Durant toute l'année, Mme Queval-Spenninek, l'institutrice, a travaillé sur le thème de la mer. Le travail était intéressant et

le résultat encore plus, si bien qu'une idée a germé : « *Et si nous éditions un livre ?...* ». Mais cela a un coût, surtout en petite quantité. C'est là que sont intervenus les délégués départementaux de l'Éducation nationale, qui sont toujours prêts à aider. Chaque année, ils apportent leur aide aux écoles fleuries, mais cette fois-ci ils ont pris en charge l'édition du conte en trente

exemplaires.

Après la lecture du conte en présence de plusieurs délégués départementaux, dont Alain Bellemère, le président de la délégation de Caudebec, et Patrice Colombel, maire, chaque élève de la classe a reçu son livre, qui sera accompagné d'un DVD.

## **Qu'y-a-t-il à la cantine aujourd'hui ???**

*Le Décret n°2011-1227 du 30 septembre 2011 relatif à la qualité nutritionnelle des repas servis dans le cadre de la restauration scolaire va-t-il nous éclairer ? Que prévoit-il ?*

- « - quatre ou cinq plats proposés à chaque déjeuner ou dîner, dont nécessairement un plat principal comprenant une garniture et un produit laitier ;
- « - le respect d'exigences minimales de variété des plats servis ;
- « - la mise à disposition de portions de taille adaptée ;
- « - la définition de règles adaptées pour le service de l'eau, du pain, du sel et des sauces.

Les responsables sont tenus d'identifier distinctement, sur les menus, les produits de saison entrant dans la composition des repas ».

Valable dès la rentrée 2012 pour les restaurants de plus de 80 élèves.